

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **INTPA- C2\_Dél Cambodge** |
| **Chef d’unité:**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Mario Ronconi**  **[Mario.ronconi@ec.europa.eu](mailto:Mario.ronconi@ec.europa.eu)**  **+32 229-82140**  **1**  **3 trimestre 2021 [[1]](#footnote-1)**  **... Année (s) 1**  **□Bruxelles □ Luxembourg 🞩 Autre: Délégation de l’Union européenne au Royaume du Cambodge** |
|  | □**Avec indemnités** 🞩  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □**Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

La délégation de l’Union européenne au Royaume du Cambodge a le statut de mission diplomatique et représente officiellement l’Union européenne au Cambodge. L’UE travaille dans le cadre d’un partenariat solide avec le Cambodge, fondé sur des intérêts et des valeurs mutuels, la responsabilité et la transparence, et s’appuyant sur les priorités convergentes du Cambodge et de l’UE. L’UE coopère avec le Cambodge dans ses efforts pour se remettre de la pandémie de COVID, atteindre les objectifs de développement durable et devenir un pays à revenu intermédiaire - tranche supérieure d’ici 2030 et un pays à revenu élevé d’ici 2050.

Le partenariat del’UE avec le Cambodge repose sur la diplomatie publique et économique et un dialogue politique solide en vue d’une responsabilité mutuelle. Nous venons de développer un nouveau programme indicatif pluriannuel 2021-2027 pour le partenariat UE-Cambodge (PIP UE-Cambodge, MIP en anglais), aligné sur le programme de développement du gouvernement cambodgien. Il vise à faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et à collaborer avec le Cambodge pour renforcer sa connectivité avec l’ASEAN et son intégration dans celle-ci, en vue d’une reprise socio-économique durable, inclusive et neutre pour le climat, conformément aux principes visant à «Build Back Better» et à «Do No Harm». La stratégie mettra l’accent sur le développement humain, les droits de l’homme et la démocratie, qui sont des éléments essentiels des ODD, et soutiendra le multilatéralisme et l’ordre mondial fondé sur des règles.

Afin d’accroître l’impact de son partenariat avec le Cambodge, la délégation de l’UE collabore étroitement avec les États membres de l’UE présents dans le pays, soit en présence d’ambassades/bureaux nationaux, soit dans le cadre de projets de coopération au développement (auxquels participent la Belgique, la République tchèque, l’UE, la Banque européenne d’investissement, la France (avec AFD), l’Allemagne (avec GIZ et KfW), la Hongrie, l’Irlande, la Suède et la Suisse). Nous avons établi un document de programmation pluriannuel encadrant notre partenariat conjoint avec le Cambodge : la «stratégie européenne commune 2021-2027» (JES en anglais). L’objectif général de la programmation conjointe et de la stratégie conjointe est de promouvoir la cohérence des politiques européennes et d’accroître la visibilité et la compréhension des engagements européens communs. Tout comme le MIP, la stratégie adopte une approche fondée sur les droits de l’homme, vise à réduire la pauvreté et à promouvoir l’inclusion, l’équité, l’égalité et la résilience, dans le plein respect des principes d’efficacité du développement.

En vue de renforcer la coordination, la cohérence et les complémentarités des actions visant à accroître l’impact européen et à faire de l’Europe un partenaire de référence, l’UE et certains États membres (y compris certaines institutions financières européennes) sont en train de développer deux initiatives «Team Europe» (TEI): *Paysages, forêts et agriculture* *durables*» (TEI 1) et «*Build Back Better — L’énergie verte et les chaînes de valeur industrielles*» (TEI 2). Ces initiatives phares adopteront une approche intégrée forte, avec une concentration géographique en vue d’un véritable impact transformateur, en utilisant de manière coordonnée l’expertise, les outils, les prêts et les subventions européens.

Les tâches du candidat sélectionné consisteront à soutenir la coordination et la mise en œuvre de l’approche de programmation conjointe et des TEI, ainsi que la conception et la mise en œuvre du portefeuille de la coopération au développement de la délégation de l’UE, en garantissant une approche fondée sur les droits. Il y aura des tâches consultatives et opérationnelles plus générales avec l’objectif de veiller à ce que les droits de l’homme et l’égalité entre les hommes et les femmes soient systématiquement au cœur de la mise en œuvre du MIP. Le poste est à la fois axé sur les politiques, nécessitant un degré élevé de pensée stratégique et de réseautage, tout en incluant, si nécessaire, des tâches opérationnelles et contractuelles. Plus spécifiquement:

— Sous la supervision du chef de délégation et du chef de coopération, assister la délégation de l’UE au Cambodge dans la coordination, la mise en œuvre et l’établissement de rapports sur la JES et les TEI, en garantissant une approche fondée sur les droits.

— Soutenir la coordination avec les États membres en ce qui concerne le dialogue politique et l’analyse conjointe, le partage d’informations, les programmes conjoints et les actions conjointes de communication et de visibilité dans le cadre de la JES.

— Contribuer à l’analyse des politiques relatives aux droits de l’homme, à l’espace civil et démocratique ainsi qu’aux questions d’égalité entre les hommes et les femmes.

— Contribuer à renforcer la coopération et le dialogue sur les droits de l’homme, l’espace civil et démocratique ainsi que les questions d’égalité entre les hommes et les femmes avec les autorités nationales et locales, les bureaux compétents des Nations unies et les organisations de la société civile.

— Assurer une mise en œuvre stratégique et efficace de la feuille de route pour l’engagement avec la société civile et du plan d’action III sur l’égalité des sexes (GAP III en anglais) (y compris le plan de mise en œuvre y afférent (CLIP en anglais) pour le Cambodge, ainsi que l’alignement de leur mise en œuvre sur le MIP.

— Conseiller les collègues et garantir une approche fondée sur les droits, en tenant dûment en compte de l’égalité entre les hommes et les femmes et de l’émancipation des femmes, lors de la conception et de la mise en œuvre de projets et de programmes relevant du portefeuille de la coopération au développement.

— Contribuer à l’analyse politique globale et à l’établissement de rapports sur les secteurs prioritaires, en particulier dans les domaines des droits de l’homme, de la société civile et de l’égalité entre les hommes et les femmes.

— Contribuer à l’identification, à la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation des programmes.

— Contribuer à tous les aspects de la procédure de passation de marchés (rédaction des règles de transfert des capacités, lancement des appels d’offres, etc.).

— Assurer le suivi de la mise en œuvre des projets pertinents et les tâches contractuelles concernées (revues périodiques, événements, ateliers, audits, rapports et assistance, etc.) et recueillir et gérer des expertises externes, en particulier en ce qui concerne la JES et le MIP, sur les droits de l’ homme, l’égalité entre les hommes et les femmes et la société civile.

— Contribuer aux activités de communication et de visibilité de la délégation de l’UE et veiller à ce que ces activités soient conformes à notre approche fondée sur les droits et tiennent en compte à tout moment des aspects liés à l’égalité entre les hommes et les femmes et à l’autonomisation des femmes.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

Dans le (s) domaine (s):

* Sciences juridiques, sciences sociales ou sciences politiques
* Relations internationales
* Coopération au développement

Expérience professionnelle

* Bonne gouvernance et droits de l’homme
* Renforcement de la société civile
* Démocratisation
* Égalité des genres

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Anglais

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Ces précisions sont données à titre purement indicatif (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)